



Les Sauveteurs en Mer
www.snsm-damgan.fr

BULLETIN DE SOUTIEN



soyons solidaires.

Mr Mme Melle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Port d'attache ou Association :

Je désire devenir adhérent ou je renouvelle mon adhésion et souhaite faire un don de : ⁽¹⁾ Pour les renouvellements N° d'adhérent / _____ /

- Membre Associé (à partir de) 20 €
- Membre Associé Donateur (à partir de) 45 €
- Membre Associé Bienfaiteur personne physique (à partir de) 380 €
- Membre Associé Bienfaiteur personne morale (à partir de) 760 €
- Effectuer un don complémentaire ⁽¹⁾ de €
- Abonnement à la revue Sauvetage ⁽²⁾ 18 €

Total de mon versement : €

***Vous serez rattaché à la station de Damgan,
merci d'adresser votre règlement par chèque
bancaire ou postal à l'ordre de la SNSM Damgan
(BP 25 - 56750 DAMGAN)***

(1) Un reçu fiscal du montant de votre don vous sera envoyé

(2) Abonnement gratuit pour les Membres Associés Donateurs et Bienfaiteurs

Signature obligatoire

SNSM - BP 25 - 56750 DAMGAN - www.snsm-damgan.fr

Association reconnue comme Établissement d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970



Les Sauveteurs en Mer
www.snsm-damgan.fr

MÉCENAT - ENTREPRISES



soyons solidaires.

Société :

Nom du Responsable :

Prénom : **Fonction :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. : **E-mail :**

Site web :

La Société souhaite devenir adhérent ou renouvelle son adhésion et souhaite faire un don de : ⁽¹⁾ N° d'adhérent / _____ /

Membre Associé Bienfaiteur personne morale (à partir de) 760 €

Effectuer un don complémentaire ⁽¹⁾ de €

Total du versement : €

La Société sera rattachée à la station de Damgan, merci d'adresser votre règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la SNSM Damgan.

(1) Un reçu fiscal du montant de votre don vous sera envoyé. Les membres bienfaiteurs sont abonnés gratuitement à la revue «Sauvetage».

Déductibilité fiscale : CODE GENERAL DES IMPOTS (CGI) CONCERNANT LES SOCIETES (Article 238 bis). Les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant... Lorsque la limite fixée est dépassée au cours d'un exercice, l'excédent de versement peut donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au titre de chacun de ces exercices, sans qu'il puisse en résulter un dépassement du plafond.

*Signature obligatoire
et cachet de l'entreprise*